



**COMMISSION SUR L'ÉCOLE FRANCOPHONE DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK**

**PRÉSENTÉ PAR LA SOCIÉTÉ DE L'ACADIE DU  
NOUVEAU-BRUNSWICK**

**LE 3 DÉCEMBRE 2008**

# **L'école « acadienne » et francophone**

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) est heureuse de présenter à son tour un mémoire à la Commission sur l'école francophone, dans le cadre des présentes consultations publiques.

Nul ne saurait trop insister sur l'importance d'aider les jeunes dès la petite enfance à acquérir les habiletés qui leur permettront, à l'école, de s'intéresser à leurs études et d'aspirer au succès.

Favoriser leur développement intellectuel, personnel et social en français ne peut se faire à moitié et nécessite des efforts de tous les instants, de la part de tous, à toutes les étapes de leur apprentissage d'enfants, d'adolescents et de jeunes adultes. On doit semer dès le jeune âge le goût continu d'apprendre.

Comme l'ont déjà affirmé plusieurs, il n'est possible de permettre aux jeunes acadiens et francophones de s'éduquer et de s'épanouir pleinement dans leur langue qu'en attribuant d'abord à leur système scolaire un financement équitable fondé sur les coûts réels d'une éducation de qualité.

Aussi est-il temps d'apprendre à faire une meilleure utilisation des moyens existants, déjà à portée de main, et des connaissances que possèdent parents, enseignantes et enseignants retraités, personnel enseignant, intervenantes et intervenants en alphabétisation et acteurs importants d'autres secteurs de la société.

## **Les moyens d'agir**

La Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick (SANB) partage l'opinion selon laquelle l'école francophone ne pourra se trouver « au coeur de l'avenir » de la communauté, pour le bien des élèves et de la société en général, que s'il existe un rapport d'égalité entre cette école et celle de la communauté anglophone.

L'école francophone ne pourra prendre pied dans le XXI<sup>e</sup> siècle qu'avec l'apport de ressources financières à la hauteur des besoins qui lui sont

propres en milieu rural et en milieu urbain. Entre une école acadienne et une école anglophone.

Le système d'éducation de la communauté acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick doit bénéficier, afin qu'il y ait équité, de l'attribution de ressources équivalentes à celles dont dispose la communauté anglophone, plus populeuse. Une révision de la formule de financement de l'éducation s'impose, en tenant compte des coûts supplémentaires que ça prend pour faire de l'éducation en français : coût des livres, besoin de plus de personnel enseignant et social pour faire du renforcement identitaire, et autres.

### **Une dualité pleine et entière**

La communauté acadienne et francophone a besoin d'une dualité pleine et entière en éducation, afin que l'école puisse accomplir sa mission d'assurer la protection et la vitalité de la langue et de la culture.

Cette dualité est nécessaire pour tous les niveaux d'apprentissage des jeunes francophones, qu'ils fréquentent la maternelle, l'école ou les institutions publiques d'études postsecondaires, collégiales et universitaires. On convient qu'à l'intérieur même de l'éducation, il puisse y avoir une application asymétrique. En ce sens-là nous supportons le mémoire du secteur de l'éducation du Forum de concertation des organismes acadiens, comme de l'ensemble des recommandations contenues dans leur mémoire.

La SANB adhère à l'idée selon laquelle la communauté acadienne et francophone doit avoir, sous un ministère ou une autre structure administrative, l'entière responsabilité de l'éducation en français. Elle espère que les voix seront nombreuses pour exiger cette dualité pleine et entière en éducation au Nouveau-Brunswick. On avait déjà fait connaître cette position lors des audiences de la Commission portant sur les études postsecondaires.

### **Une école acadienne et francophone**

Que l'Acadie fasse preuve d'une grande vitalité culturelle, cela ne fait aucun doute. Son questionnement identitaire amène toutefois le peuple acadien à définir sa place dans la francophonie et celle de la francophonie dans la société acadienne. Quant à sa propre place, celle-ci est déjà acquise au sein

de la francophonie internationale. Le Sommet de la francophonie de 1999, à Moncton, en a scellé la légitimité aux yeux du monde.

Les institutions au Nouveau-Brunswick en sont garantes et les lois protègent le statut de sa langue. La défense du français gagne du terrain tant auprès des entreprises qu'auprès des gouvernements.

À cette évolution s'ajoute l'apport tant démographique que professionnel d'un nombre grandissant de francophones de l'extérieur qui immigrent au Nouveau-Brunswick. Ces immigrantes et immigrants contribuent à la consolidation de l'usage du français dans les communautés francophones et bilingues de la province.

En s'intégrant à la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick, ils l'aident à assurer sa pérennité face au grand pouvoir d'assimilation des médias de langue anglaise et de la culture anglophone.

Certaines écoles francophones sont déjà fréquentées par un grand nombre d'enfants de familles issues de différents pays de la francophonie et les élèves de la 1<sup>ère</sup> à la 6<sup>e</sup> année apprennent, en sciences humaines, à bien accueillir les nouvelles et les nouveaux venus.

Ceci n'est toutefois pas suffisant. Il est nécessaire qu'une formation en relations interculturelles fasse partie également du programme scolaire des élèves de la 7<sup>e</sup> à la 12<sup>e</sup> année.

De même est-il important que l'histoire contemporaine d'une Acadie ouverte et accueillante soit enseignée aux élèves dans le cadre de cours obligatoires, au contenu à jour. Le cours d'histoire du Canada, obligatoire en 11<sup>e</sup> année, consacre un module à l'Acadie d'hier et, au programme de 12<sup>e</sup> année, les cours d'histoire de l'Acadie sont optionnels.

Il est dans l'intérêt de tous et de toutes qu'un manuel à l'usage des enseignantes et des enseignants de sciences humaines de la 1<sup>ère</sup> à la 12<sup>e</sup> année explique l'évolution de la société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick.

## **Des chances égales**

L'école francophone a besoin des moyens d'attirer mais aussi de garder chez elle jusqu'à la fin du secondaire les jeunes d'ici et d'ailleurs. Il est important de s'assurer que tous les élèves puissent s'épanouir à l'intérieur du système francophone d'éducation.

Il est possible de leur fournir les moyens de s'intéresser à leur éducation en français et de répondre à leurs attentes. Ils ont besoin que l'école leur offre un nombre suffisant d'activités sportives entre autres, de cours et de services spécialisés. Il est essentiel qu'ils trouvent à l'école francophone l'équivalent de ce qui est offert côté anglophone.

Quant à l'objectif provincial visant à ce que tous les élèves puissent découvrir leurs forces et passions avant la fin de leurs études secondaires, il n'est possible de l'atteindre qu'en mettant à leur disposition les ressources nécessaires. Il faut aussi qu'ils puissent entreprendre leurs études postsecondaires en français dans le domaine de leur choix.

L'école ne peut se trouver « au coeur de l'avenir » de la communauté acadienne et francophone qu'en offrant aux élèves une programmation scolaire de qualité ayant été conçue de manière à combler les besoins et les aspirations de tous et de toutes, qu'ils ou elles soient des élèves à besoins spéciaux, à rendement supérieur ou d'autres types d'élèves.

Parce que les premiers apprentissages se font au foyer, il est de toute première importance que les services d'intervention précoce soit partout disponibles en français pour les familles francophones et exogames (dont l'un des parents est francophone).

Il est nécessaire que ces services s'organisent en conformité avec le premier des trois objectifs fondamentaux de la stratégie provinciale intitulée Les enfants au premier plan, laquelle veut que ceux-ci soient prêts à entreprendre leur parcours scolaire dès leur entrée à la maternelle.

La SANB souscrit à l'idée d'une politique familiale qui comporterait des solutions concrètes et efficaces. Les problèmes sont nombreux: manque de spécialistes (en orthophonie entre autres), manque de services spécialisés auprès des écoles des régions rurales, coût élevé de la supervision en garderie des enfants de parents qui travaillent, entre autres.

L'Association des parents francophones préconise la création auprès des écoles de centres de la petite enfance et de la famille, lesquels fourniraient des ressources aux parents d'enfants d'âge préscolaire de familles francophones et exogames, dont le nombre augmente, afin que les petits soient bien préparés avant leur entrée en maternelle et leur éducation en français.

Les centres de la petite enfance et famille permettraient de mieux accueillir les familles exogames ayant droit à l'éducation de leurs enfants en français en vertu de la Charte et qui décident de la leur offrir.

Les parents qui ne s'expriment pas en français au sein de ces familles exogames, entre autres, ont besoin eux aussi d'être en mesure d'aider leurs enfants. Tant les familles francophones, exogames ou autres peuvent avoir besoin d'aide, pour leurs enfants, en développement du langage et du vocabulaire.

L'école a besoin que les élèves maîtrisent le français. L'aide en français à la petite enfance, un programme d'alphabétisation familiale et la francisation des élèves dès la maternelle et le primaire sont autant de moyens de s'occuper à temps du développement de leurs habiletés linguistiques.

La présence grandissante à l'école francophone d'enfants de familles exogames et de familles d'immigrantes et d'immigrants aide par ailleurs à contrer les effets symptomatiques du déclin démographique sur le financement des écoles et des services qui y sont offerts. Il est avantageux même financièrement de bien se préparer à accueillir les enfants de toutes les familles désireuses d'offrir à leurs enfants une éducation en français.

### **Un meilleur rendement des élèves**

L'école francophone a besoin des ressources pédagogiques et humaines qui lui permettront d'améliorer le rendement moyen des élèves, lequel est bas aux évaluations nationales et internationales, en lecture, en sciences et en mathématiques.

L'Association des enseignantes et des enseignants francophones du Nouveau-Brunswick insiste d'ailleurs sur l'urgence - faut-il le rappeler ? - de

résoudre le problème du manque de personnel enseignant et de spécialistes qualifiés.

Quant à l'objectif provincial de maîtrise à la fin de la cinquième année des habiletés de base en lecture, en écriture et en mathématiques, celui-ci suppose un revirement spectaculaire de situation à l'intérieur et à l'extérieur du système scolaire, dans un contexte où quantité de parents éprouvent de la difficulté à aider leurs enfants à l'heure des devoirs.

### **De l'alphabétisation familiale**

À la direction de la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick (FANB), on donne l'heure juste. À peu près 66 pour cent des francophones de la province ne se classent qu'aux niveaux un et deux d'alphabétisme. Ceux du niveau un décodent ce qu'ils voient, ceux du niveau deux parviennent à le lire mais ne peuvent le comprendre.

Il est impossible à ces niveaux d'entrer de plein-pied dans la société du savoir. Un individu commence tout juste à être en mesure de fonctionner dans la société d'aujourd'hui quand il a atteint le niveau trois. Il peut avoir un bas niveau d'alphabétisme même s'il a une bonne instruction, une formation collégiale en charpenterie ou en mécanique par exemple. C'est que l'alphabétisme se perd, quand on ne lit pas.

Les compétences au travail du même individu augmenteront en même temps que son niveau d'alphabétisme. Les chefs d'entreprises le savent et plusieurs de ceux-ci feront effectuer les travaux qui demandent le moins de compétences dans des pays où les niveaux d'alphabétisme sont semblables et les salaires moins élevés.

D'autre part, les gens d'ici qui travaillent en Alberta, par exemple, n'ont pas tous un niveau élevé d'alphabétisme. Un jour, il n'y aura plus pour eux de travail dans l'Ouest. À la FANB, on prévoit qu'ils trouveront à leur retour le même cercle vicieux du temps des usines de transformation.

Afin que la situation s'améliore pour les jeunes, la SANB adhère à l'idée de la FANB d'un programme d'alphabétisation familiale. Le projet de création du programme serait piloté par elle et son expertise dans le domaine serait ainsi mise à contribution.

Une fois implanté, le programme d'alphabétisation familiale permettrait à un plus grand nombre de jeunes de mieux saisir les chances de succès que leur offre leur éducation dans leur langue. Il donnerait accès aux parents à des ateliers dans le cadre desquels ils auraient la possibilité de mieux s'outiller.

### **L'avenir de la jeunesse**

La société acadienne et francophone du Nouveau-Brunswick à besoin des moyens d'agir et de permettre à sa jeunesse de bien préparer son avenir. En mettant tous ensemble l'épaule à la roue, nous veillerons à relever les défis que posent l'un des plus beaux et des plus grands enjeux de ce début du XXI<sup>e</sup> siècle.

Tout repose sur la volonté de tous et de toutes de trouver les solutions aux problèmes actuels et de les appliquer de façon à permettre à la société acadienne et francophone de bien gérer son système d'éducation.

Jean-Marie Nadeau

Président de la Société de l'Acadie du Nouveau-Brunswick